

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation François Brélaz – Le Conseil d'Etat a-t-il des projets pour rendre plus fluide le trafic entre Cossonay-Gare et Cossonay-Ville ?

Rappel

La RC 251 entre Cossonay-Gare et Cossonay-Ville est une route de 2,1 km. Assez sinueuse, avec deux voies de circulation. Il est impossible et interdit de dépasser. Le trafic est occasionnellement ralenti par des véhicules agricoles. A certaines heures de la journée, le trafic de transit dans la commune de Cossonay-Ville est important, notamment celui en provenance ou à destination de l'Isle/Pied du Jura.

Je me permets de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat:

- 1. L'exécutif a-t-il des projets pour rendre plus fluide le trafic entre Cossonay-Gare et Cossonay-Ville ?*
- 2. L'exécutif a-t-il des projets pour diminuer le trafic de transit à Cossonay-Ville ?*
- 3. Combien de véhicules transitent chaque jour à travers Cossonay-Ville ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Ne souhaite pas développer.

(Signé) François Brélaz

Réponse du Conseil d'Etat

Généralités

La RC 251 est une route cantonale du réseau de base. Elle fait aussi partie du réseau des routes principales suisses (n° 9, Vallorbe – La Sarraz – Cossonay – Lausanne).

D'une longueur de 2.1 km, le tronçon cité est situé entre 2 pôles urbains. La charge de trafic y est de 10'000 véh/jour, soit nettement en dessous de la capacité maximale d'une route à deux voies avec ce type de configuration.

D'une largeur moyenne de 6.75 m, de géométrie satisfaisante et d'une pente de 6%, ce tronçon est conforme aux critères requis pour ce type de route.

Concernant le trafic de transit dans Cossonay-Ville, selon les comptages de 2010, il se répartit comme suit dans les différentes directions (autres que celle de Cossonay-Gare):

- vers La Sarraz : 6'850 v/j
- vers l'Isle : 3'000 v/j (3'650 en l'an 2000)
- vers Cottens : 3'100 v/j
- vers Aclens : 4'150 v/j

S'il est vrai que, lors des récoltes, la présence des véhicules agricoles peut perturber momentanément le trafic, ces chiffres sont tout à fait compatibles avec les standards des routes en question.

Réponses aux questions

Question 1 :

L'exécutif a-t-il des projets pour rendre plus fluide le trafic entre Cossonay-Gare et Cossonay-Ville ?

Réponse :

Les perturbations momentanées dues au trafic agricole ne justifient pas un investissement important pour cette route qui n'a pas atteint la limite de sa capacité.

Question 2 :

L'exécutif a-t-il des projets pour diminuer le trafic de transit à Cossonay-Ville ?

Réponse :

Compte tenu de la charge de trafic, des priorités budgétaires du Canton et de la configuration des lieux, un contournement de Cossonay n'est, pour l'heure, pas prévu.

Question 3 :

Combien de véhicules transitent chaque jour à travers Cossonay-Ville ?

Réponse :

Le trafic de transit à travers Cossonay est de l'ordre de 10'000 véh/j.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 4 septembre 2013.

Le président :

Le chancelier :

P.-Y. Maillard

V. Grandjean